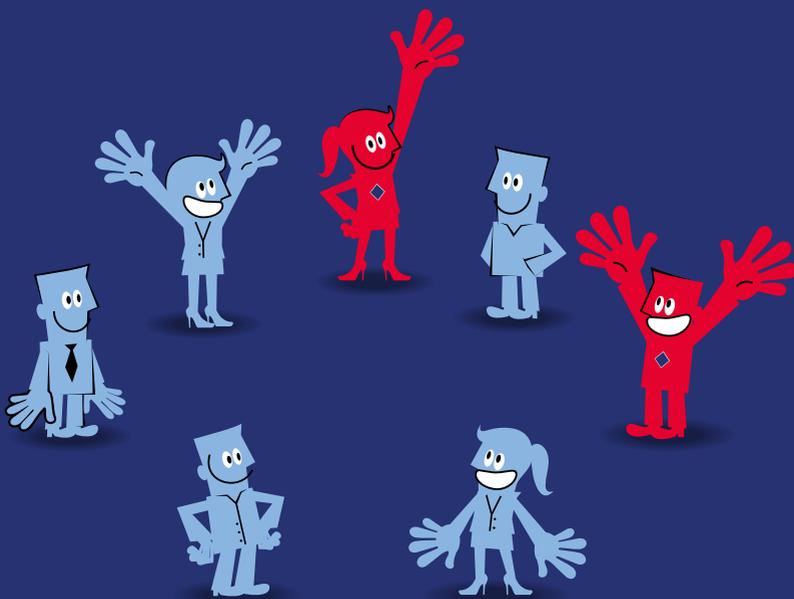


SYNDICAT BANQUES ET ASSURANCES (SBA)



La force sociale au service du salarié



Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Banques et Assurances (SBA) est un des 15 syndicats professionnels de l'OGBL qui défend les intérêts des salariés du secteur financier (Banques, assurances, fiduciaires, sociétés de gestion et professionnels du secteur financier).

La gestion journalière des affaires du syndicat est assurée par une équipe employée par l'OGBL travaillant en toute indépendance et en étroite collaboration avec la direction syndicale, qui est la structure décisionnelle du SBA.

La direction syndicale

Elle est composée de 30 représentants du personnel OGBL volontaires issus des différentes entreprises du secteur financier. La direction syndicale est renouvelée tous les cinq ans lors de notre journée syndicale, à laquelle nous convions tous nos membres et nos délégués.

Un syndicat en évolution constante

Lors des dernières élections sociales de 2013, 380 délégués suppléants et titulaires OGBL ont été élus, ce qui représente une hausse de plus de 67% par rapport aux élections de 2008.

Quelles sont nos principales missions ?

Le SBA mène une politique active sur différents niveaux afin de défendre les droits des salariés du secteur financier en ce qui concerne les conditions de travail et de rémunération, les carrières, l'environnement de travail, les conditions de formation professionnelle et continue, la sécurité de l'emploi, le respect de l'égalité, de la sécurité et de la santé au travail, etc.



Nous défendons vos acquis sociaux en toute indépendance, que ce soit au niveau des entreprises, au niveau national et international.



AU NIVEAU DES ENTREPRISES

> *Nous sommes à l'écoute et épaulons nos délégués dans leur travail syndical quotidien.*

- ♦ Au sein des entreprises, le SBA fournit une assistance permanente et une formation proactive continue aux délégués OGBL, afin de leur permettre d'exercer au mieux notre mission de représentant du personnel, qui consiste en premier lieu à faire respecter vos droits – que ce soit lors de conflits au niveau des contrats de travail, les cas de non-respect de vos salaires, les mauvaises classifications, et tout autre type d'abus, comme le dépassement du temps de travail.
- ♦ Nous soutenons les délégués OGBL afin d'assurer le bon fonctionnement du dialogue social dans vos entreprises. Un dialogue structuré et constructif entre employeurs et délégués du personnel est impératif pour aplaîner les problèmes, faciliter et éviter les tensions sociales.

> *Nous défendons le maintien de l'emploi et les acquis sociaux des salariés.*

- ♦ Nous offrons une assistance aux membres OGBL pour toute question liée aux conventions collectives de notre secteur.
- ♦ Nous recommandons notre Service Information, Conseil et Assistance (SICA) pour les questions ayant trait au droit du travail et au droit social.
- ♦ Nous assistons nos délégués et nos membres si des licenciements collectifs ou une restructuration (transfert, fusion d'entreprises, faillite...) sont annoncés dans le secteur financier, afin de défendre les droits des salariés lors de la négociation de plans de maintien dans l'emploi et de plans sociaux.
- ♦ Si nécessaire, nous sommes prêts à défendre les intérêts des salariés par des actions syndicales, piquets, manifestations, pouvant aller jusqu'à la grève, conformément aux procédures légales.



> *Nous veillons à la sauvegarde du bien-être des salariés dans un environnement de travail sain et sûr, et à un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.*

- ◆ Nous veillons au respect du temps de travail en règle générale: nous assistons nos délégués dans leur mission de contrôle des heures supplémentaires, du respect du bon fonctionnement de vos horaires mobiles et de vos Plans d'organisation de travail (POT).
- ◆ Nous conseillons nos délégués et membres en matière de harcèlement au travail.
- ◆ Nous assurons un soutien quotidien et permanent en matière de santé et de sécurité au travail.

Le SBA peut intervenir à tout moment dans votre entreprise pour veiller au respect des droits collectifs et individuels et de vos conditions de travail.



AU NIVEAU SECTORIEL

Nous négocions les conventions collectives sectorielles et d'entreprises du secteur financier.

> *Quelles sont les conventions collectives du secteur financier ?*

Le SBA négocie deux conventions collectives sectorielles, l'une pour le secteur bancaire et l'autre pour le secteur des assurances. Ces deux conventions collectives sont en principe déclarées d'obligation générale et doivent être appliquées dans toutes les entreprises qui tombent sous leur champ d'application.

Le SBA négocie également des conventions collectives d'entreprises, qui sont actuellement au nombre de deux: le groupe Six (anc. CETREL) et la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste (CMCM).

> *Qui est concerné par la convention collective ?*

Tous les salariés et toutes les carrières professionnelles représentées dans un secteur ou une entreprise sont couverts, à l'exception des cadres supérieurs et des apprentis tels que définis par la loi.

> *Pourquoi une convention collective ?*

De l'embauche à la fin de votre carrière, la convention collective améliore votre vie professionnelle et vos contrats de travail:

- ◆ Par la progression constante des barèmes, elle garantit des conditions d'embauche favorables et une bonne évolution de carrière.
- ◆ Elle assure l'amélioration de vos conditions de travail et une protection accrue contre les licenciements.

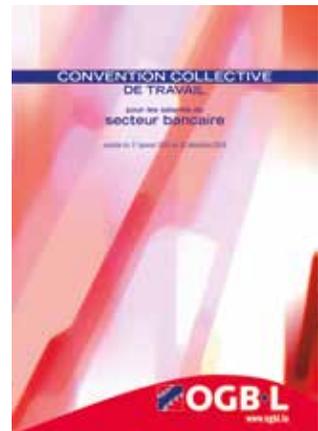
- ◆ Elle empêche à un employeur de dégrader unilatéralement les conditions de travail et les systèmes de rémunération de ses salariés. Tout changement doit en effet être négocié au préalable entre les partenaires sociaux.

> *Les conditions fixées dans le cadre de la convention collective sont toujours plus avantageuses que celles prévues par le droit du travail.*

La convention collective institue des dispositions que le droit du travail ne prévoit pas, telles que

- ◆ Vos rémunérations et évolutions de carrière.
- ◆ Vos jours de congé supplémentaires.
- ◆ Vos droits à la formation: les conventions du secteur financier sont les seules à offrir un accord sur la formation, tant individuel que professionnel et d'insertion.
- ◆ Vos protections en cas de licenciement économique.
- ◆ Vos horaires et durée de travail.
- ◆ Votre compte épargne-temps, qui permet d'épargner des heures et de prendre un congé à une période ultérieure.

Ces droits ne sont pourtant pas immuables, et sont attaqués lors de chaque négociation de votre convention collective. À chaque nouvelle négociation, le SBA défend vos droits et vos acquis sociaux. Nous luttons à tout moment pour une amélioration constante de vos conditions de travail.





AU NIVEAU NATIONAL

Le SBA, en tant que syndicat professionnel de l'OGBL, jouit de la représentativité nationale générale (seuls deux syndicats jouissent de la représentativité nationale générale dans le secteur privé au Luxembourg: l'OGBL en tant que syndicat majoritaire, et le LCGB).

Nous sommes représentés dans tous les organes de décision nationaux et tripartites:

- ◆ Comité de Coordination Tripartite
- ◆ Office National de Conciliation
- ◆ Comité de conjoncture
- ◆ Conseil économique et social

Nous participons, dans l'intérêt des salariés, à la direction de la Caisse nationale de santé (CNS), de la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) et des autres institutions de la sécurité sociale et juridictions sociales, telles que:

- ◆ Conseil Supérieur et Conseil arbitral des Assurances Sociales
- ◆ Comité Directeur de l'Assurance contre les Accidents (AAA)
- ◆ Commission de la Caisse de Pension
- ◆ Centre Commun de la Sécurité Sociale
- ◆ Caisse nationale d'assurance pension
- ◆ Caisse nationale de santé
- ◆ CMCM





AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Par le biais de l'OGBL, le SBA est également membre de plusieurs organisations syndicales reconnues qui interviennent auprès des instances européennes (Commission européenne, Conseil, Parlement européen) mais aussi internationales (ONU, OIT...):

- ◆ UNI Finance, le syndicat mondial de tous les travailleurs de la finance et des assurances.
- ◆ La Confédération européenne des syndicats (CES), qui regroupe la plupart des organisations syndicales européennes et représente les intérêts des travailleurs auprès des institutions de l'Union européenne.
- ◆ La Confédération syndicale internationale (CSI), qui défend les intérêts de travailleurs et de travailleuses du monde entier.
- ◆ Nous participons chaque année également à la Conférence internationale du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Nous bénéficions ainsi d'une coopération européenne et internationale entre les syndicats et contribuons de la sorte à l'amélioration des droits des travailleurs dans toute l'Europe et dans le monde entier. Nous menons une politique active en participant à l'élaboration de positions communes sur les grands enjeux européens et mondiaux (la globalisation, les droits sociaux et humains, la construction européenne, la gouvernance économique, le dialogue social, les problèmes climatiques,...) et en participant à des campagnes et des actions militantes auprès des principales institutions européennes et internationales.



GÉNÉRATION Y : Jeunes actifs, pourquoi se syndiquer ?

*Nouvellement arrivés sur le marché
du travail, ou sur le point de l'être ?*

Si travail rime pour toi avec

- ♦ un emploi de qualité, avec un contrat de travail normal à durée indéterminée,
- ♦ épanouissement personnel et professionnel,
- ♦ reconnaissance professionnelle avec une évolution de carrière, une rémunération et des augmentations adéquates,
- ♦ sécurité de l'emploi,
- ♦ travailler dans un environnement humain sain et constructif,
- ♦ permettre de planifier son avenir et avoir accès à un logement autonome.



Alors l'OGBL est fait pour toi!

L'OGBL/SBA se bat au quotidien pour défendre ces valeurs et pour que la nouvelle génération de salariés ne soit pas une génération précaire.

L'OGBL/SBA est là

- ♦ pour te défendre avant et tout au long de ta carrière professionnelle: contrat d'apprentissage, stage étudiant, premier emploi...,
- ♦ pour t'informer sur tes droits au travail,
- ♦ pour t'offrir des conseils et un accompagnement personnalisé,
- ♦ pour te défendre tant collectivement qu'individuellement.

Un salarié seul n'a guère d'influence face à son employeur. La force des salariés réside dans une organisation syndicale puissante, forte en membres, qui peut mener des négociations et imposer leurs intérêts communs.

Avec l'OGBL/SBA à tes côtés, débute ta carrière sur de bonnes bases !



**Toi aussi investis-toi dans ton propre avenir!
Deviens dès maintenant membre.**

www.ogbl.lu

facebook.com/ogbl.lu
twitter.com/ogbl.lu

facebook.com/sba.lu

Tu trouveras également toutes les actualités du SBA ainsi que de nombreuses informations sur notre site internet

www.sba.lu

Pourquoi adhérer à l'OGBL ?



L'OGBL est le syndicat numéro Un au Luxembourg

Avec plus de 72.000 membres, 2.200 délégués du personnel effectifs et une majorité absolue de 38 sur 60 sièges à la Chambre des salariés, le « Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg » (OGBL) est le plus grand syndicat du pays.

L'OGBL est une confédération syndicale multiprofessionnelle et multisectorielle

L'OGBL est présent au travers de ses 15 syndicats professionnels dans tous les secteurs d'activité et structures économiques luxembourgeoises.

L'OGBL est politiquement et financièrement indépendant

Financé uniquement par les cotisations versées par ses membres, l'OGBL est un syndicat indépendant des points de vue financier et politique, et neutre du point de vue religieux. Les fonctions dirigeantes au sein de l'OGBL sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat politique. L'OGBL est composé d'employés propres à sa structure. Ceci garantit une indépendance et une autonomie d'action lorsqu'il s'agit de négocier avec les entreprises.

L'OGBL défend les intérêts de tous

- ◆ L'OGBL défend les intérêts des salariés actifs et pensionnés ainsi que de leurs familles, des demandeurs d'emploi, des apprentis, des étudiants, des stagiaires, tant résidents luxembourgeois que frontaliers.
- ◆ L'OGBL défend les intérêts spécifiques de groupes particuliers de salariés qui dépassent le cadre de l'entreprise : Salariés, Travailleurs handicapés, Immigrés, Femmes, Jeunes, Fonction publique, Retraités.

Un problème individuel ? Contactez notre service d'assistance et de conseils aux membres.

Le Service Information, Conseil et Assistance (SICA) propose aux membres de l'OGBL l'assistance juridique en matière de droit du travail et de sécurité sociale. Le SICA est joignable via un numéro unique **(00352) 2 6543 777** du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ou en envoyant un mail à **info@ogbl.lu**. Le SICA dispose de différentes agences à travers tout le pays ainsi qu'en région frontalière. Toutes les coordonnées y relatifs sont consultables sur notre site

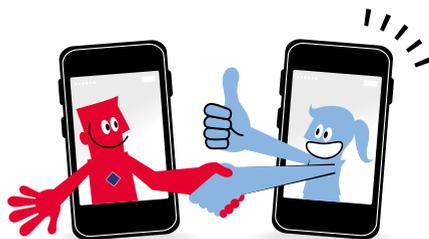
www.ogbl.lu

Pour nous permettre de continuer à défendre vos intérêts et à mener une politique salariale rigoureuse et couronnée de succès, nous avons besoin de votre appui afin de renforcer notre représentativité dans le secteur financier.

Rejoignez-nous!

**Vous pouvez nous faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :
OGBL/SBA – BP 2031 – L-1020 Luxembourg**

DES QUESTIONS ? Alors n'hésitez pas et contactez-nous!



Pour le syndicat

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute question ou problème lié au secteur financier et/ou aux conventions collectives qui couvrent votre secteur :



Véronique EISCHEN
Membre du Bureau exécutif
Tél.: 26 49 69 – 423
veronique.eischen@ogbl.lu



Sylvie REUTER
Secrétaire Centrale Adjointe
Tél.: 26 49 69 – 420
sylvie.reuter@ogbl.lu



Lena BATAL
Secrétaire Centrale Adjointe
Tél.: 26 49 69 – 422
lena.batal@ogbl.lu



Angélique LAZZARA-VIDIC
Assistante
Tél.: 26 49 69 – 421
angelique.vidic@ogbl.lu

OGBL/SBA
Syndicat Banques et Assurances
31 rue du Fort Neipperg
(vis-à-vis de l'ADEM)
L-2230 Luxembourg

Heures d'ouverture de nos bureaux :
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Adresse postale :
OGBL/SBA • BP 2031 • L-1020 Luxembourg
Tél.: 26 49 69 – 0
Fax: 26 49 69 – 433
sba@ogbl.lu

www.sba.lu

www.ogbl.lu

La force sociale au service du salarié



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise l'OGBL à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de l'OGBL.

NOTE: Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Réservé à l'administration

(MERCI DE REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)**Nom****Prénom****Date naissance - Matr. sécurité sociale****Nationalité****Code Postal****Localité****N°****Rue****Email privé****N° tél. privé avec préfixe****IBAN - N° de compte****Créancier**

OGBL · 60, bd J.F. Kennedy · L-4170 Esch/Alzette

Identifiant du créancier

LU36 ZZZ0000000008699001005

J'autorise l'OGBL à adapter le montant à encaisser à ses statuts ou aux conditions fixées par son congrès national et à enregistrer et traiter mes données personnelles dans ses fichiers.

Date Localité

Signature

Employeur

Lieu de travail - Succursale

Cotisation mensuelle

- Salarié(e) Fonctionnaire ou Employé(e) public
 Pensionné(e) Indépendant(e)

Sauf dans les cas énumérés ci-dessous, la cotisation mensuelle s'élève à 1% du revenu brut (rémunération, pension, indemnité de chômage, revenu minimum garanti) sans dépasser 19,40 € (depuis 1/2017).

- Revenu inférieur à 1.940 € = selon brut, prière d'indiquer.

- Apprenti(e) = 3,90 € par mois
 Étudiant(e)-Elève = 1,00 € par mois
 Chômeur (Chômeuse) non-indemnisé(e) = 2,00 € par mois
 Sans activité professionnelle = 9,70 € par mois
 Veuf (Veuve) du (de la) membre défunt(e) = 9,70 € par mois

Brut

_____, ____ €



OGBL Matricule

Syndicat précédent

depuis

Veuillez joindre un certificat d'affiliation à la présente demande.

Recruté par

OGBL Matricule obligatoire

Merci de renvoyer à

OGBL Service Gestion des Membres

31, avenue Grande-Duchesse Charlotte · L-3441 Dudelange

Tél.: +352 54 05 45 928 · E-mail: affiliation@ogbl.lu